

La "légion" de la Société cubain de la Croix-Rouge

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **19 (1911)**

Heft 8

PDF erstellt am: **16.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-549030>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Notre fourgon a trouvé sa place à St-Gall lors de l'exposition du matériel de pompiers et de sauvetage; il y a obtenu un diplôme.

La section de St-Gall a commandé un fourgon complet pour la Colonne de transport du chef-lieu.

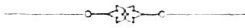
Aucune acquisition importante n'a été faite par la commission; son matériel, conservé tant à la caserne de Bâle que dans le magasin de la colonne bâloise, a été passé en revue par M. le capitaine Dr Ischer, qui a fait aussi l'inspection de la caisse et des livres du conservateur du matériel.

Travaux pour 1911: Remaniement des ordonnances actuellement en vigueur, pour

les mettre en harmonie avec la nouvelle Organisation militaire. Si cela paraît opportun, un cours central aura lieu cette année. Conférence des directeurs et commandants de toutes les colonnes. Création de nouvelles colonnes, si possible.

Subventions aux exercices de campagne.

Le mauvais temps de l'été dernier a eu pour conséquence d'empêcher plusieurs exercices prévus d'avoir lieu. Le nombre réduit de ceux qui ont pu être menés à chef nous a permis de rester dans le cadre du budget, en ce qui concerne les subventions allouées. Les réclamations sont devenues plus rares, elles concernaient presque toujours des rapports incomplets ou tardifs.



La « Légion » de la Société cubaine de la Croix-Rouge

La Société de la Croix-Rouge de Cuba est la plus récente des sociétés de secours aux blessés; ses statuts ont été sanctionnés en juin 1910.

Cette charte constitutive est naturellement, pour la plus grande partie, identique ou du moins très analogue aux documents similaires constituant toutes les autres sociétés, ses aînées; toutefois, en dehors des formations sanitaires dont elle prévoit sûrement d'une façon générale la mise sur pied éventuelle par les soins des divers comités locaux, il est intéressant d'y relever l'institution, par les articles organiques eux-mêmes, d'une formation de caractère semi-permanent et complètement militarisée.

C'est l'objet des articles 88 à 102.

« Pour que la Croix-Rouge cubaine, est-il dit à l'article 88, soit constamment en état de rendre des services efficaces en cas de guerre ou de calamité publique, il sera

organisé un corps civilo-militaire dénommé *Légion de la Société nationale cubaine de la Croix-Rouge* et comprenant trois colonnes de secours, savoir:

« une colonne médicale et pharmaceutique;

« une colonne technico-ouvrière, et

« une colonne mixte. »

Les articles 89 à 102 entrent ensuite dans le détail de l'organisation que nous résumons ci-après:

La *Légion* sera recrutée parmi les membres de la Croix-Rouge remplissant certaines conditions à déterminer par un règlement ultérieur, et s'engageant volontairement à répondre pendant deux ans à tout appel à son adresse.

Cet engagement bien entendu sera renouvelable.

La « colonne médicale et pharmaceutique » a pour mission, comme son nom l'indique, l'assistance aux blessés et aux ma-

lades; son personnel comprend des médecins, pharmaciens, aumôniers, infirmiers, infirmières...

A la « colonne technico-ouvrière », incombe le service des communications, l'établissement des plans et devis, l'exécution des travaux, le recouvrement des édifices à requérir éventuellement... Elle comprend des ingénieurs, architectes, ouvriers des divers métiers...

Enfin la « colonne mixte » réunit les éléments des deux formations précédentes, de façon à pouvoir se suffire à elle-même; elle est organisée en *unité volante*, de façon à pouvoir accourir sur tout point du territoire où sa présence pourrait être nécessaire.

Chacune des « colonnes » se subdivise à son tour en quatre « détachements » pouvant opérer de façon indépendante.

Chaque « colonne » a, d'ailleurs, un *annuaire* spécial établi par catégories de professions et où chacun des membres figure du jour de son admission, en débutant toujours par l'échelon le moins élevé de la catégorie et en avançant ensuite d'échelon en échelon exclusivement à l'ancienneté.

Tout ce personnel est mobilisé totalement ou partiellement au premier appel. Il reste en solde, dans des conditions à déterminer par accord entre le Comité central de la Société et le gouvernement, suivant la nature du service auquel il a à satisfaire.

Suivent des détails d'uniforme, de marques

de déférence à rendre ou à recevoir et de constitution des ordres.

Les Etats-majors de la Légion elle-même et de chacun de ses sous-comités sont un peu touffus: à la tête de la *Légion*, un inspecteur général, ayant l'assimilation du général de brigade, avec un inspecteur général adjoint, des aides de camp, etc...; puis à la tête de chaque *colonne* un colonel assisté d'un lieutenant-colonel, de capitaines adjoints, etc.; enfin, pour chaque *détachement* un capitaine et trois lieutenants.

On peut, comme on sait, critiquer le même luxe dans la plupart des organisations du Sud et du Centre-Amérique.

Du moins, l'organisation dont nous nous occupons ici est-elle constamment prête à s'acquitter de la mission à laquelle elle est destinée. Nous en trouvons précisément la preuve dans le *Bulletin* de janvier 1911 de la Croix-Rouge cubaine. C'est un rapport du brigadier-chef de la Légion, exposant les conditions dans lesquelles celle-ci est intervenue au moment d'un cyclone qui s'est abattu sur l'île en octobre 1910.

Il ne saurait être question de reproduire ici cet exposé détaillé qui n'a évidemment d'importance que pour les membres de la Légion cubaine et pour leurs concitoyens, mais il est intéressant de constater combien une organisation préalable — comparable à nos bataillons de sapeurs-pompiers — peut rendre plus prompte, et par conséquent plus efficace, l'intervention d'une société de secours.

(Tiré de la *Croix-Rouge française*.)

VARIÉTÉ

La consultation de la somnambule

Le docteur Manguin a repassé par ici. Il est étonnant de vie, de vivacité, de ténacité. N'a-t-il pas marché maintenant

pendant 4 jours pour voir toute l'exposition, et cela à l'âge de 76 ans? Il se déclare très satisfait, il est très content.